

Petite enfance

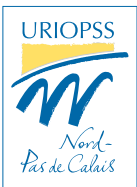
**Des complémentarités associatives
en construction pour répondre aux besoins
des familles sur les territoires**

Lille - 18 avril 2014



Événement labélisé dans le cadre des





Les acteurs associatifs sont souvent les initiateurs d'actions qui permettent une réponse aux besoins diversifiés des familles sur les territoires.

Une halte-garderie qui coopère avec un centre maternel pour favoriser l'insertion des jeunes mères, un CAMSP en lien avec les crèches de son territoire pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap, un EHPAD qui développe un projet de multi-accueil pour favoriser l'intergénérationnel... autant d'exemples d'alliances **entre acteurs issus d'horizons divers permettant de répondre aux besoins des familles d'aujourd'hui.**

Dans cette optique, **l'ancrage territorial** et la **dynamique de coopération** apparaissent comme un préalable incontournable au développement d'actions pérennes.

Quelles sont les démarches qui permettent de poursuivre et développer des initiatives partagées et ancrées sur les territoires ?

Quelles sont les conditions qui facilitent ces démarches qui s'appuient sur la complémentarité des acteurs en réponse aux besoins repérés ?

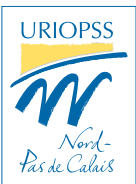
Comment veiller à garantir la capacité d'innovation des acteurs associatifs qui œuvrent dans ce domaine ?

Telles sont les questions qui ont servi de fil rouge lors de cette journée ouverte aux administrateurs et salariés des réseaux URIOPSS/COLLINE-ACEPP.

Cette journée régionale, réservée aux associations, fait écho à un travail antérieur mené en 2011–2012 dont l'objectif était de spécifier la Petite Enfance dans sa structuration associative et mettre en avant sa plus-value. Connaître et faire reconnaître les « 4 atouts majeurs de la Petite Enfance associative : humaines, citoyennes, sociales, éducatives ».

Prendre le temps de s'interroger sur les enjeux de ce secteur d'activité et de **dégager « des complémentarités associatives en construction pour répondre aux besoins des familles sur les territoires ».**

C'est donc une suite, une continuité que l'URIOPSS et COLLINE-ACEPP ont voulu orchestrer dans un contexte encore en mouvement : crise, transition pour d'autres ; dans tous les cas, un contexte de questionnements pour bon nombre de professionnels sur le sens du travail, l'action sociale. C'est d'ailleurs dans cette perspective que la journée a été labellisée dans le cadre des Etats généraux du travail social.

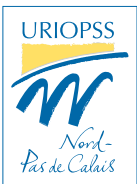


Programme de la journée

9h	Accueil	
9h30	Ouverture de la journée	[p 3]
10h	Débat sur le thème : <i>Accompagner ensemble les familles : quelle posture, quelles démarches, quelles articulations pour mieux agir ?</i>	[p 10]
10h30	Témoignages d'acteurs	[p 15 à 22]
11h30	Ateliers : <ul style="list-style-type: none">• Petite Enfance et insertion• Petite Enfance et handicap• Petite Enfance et intergénérationnel	[p 23] [p 24] [p 26]
16h	Conclusion de la journée	[p 28]



Merci à Heidi, Lucas, Mattéo, Maxence et Polly Jane pour leurs illustrations colorées



Problématiques actuelles et mise en perspective

Delphine Boudet, administratrice de COLLINE-ACEPP

● Les enjeux intrinsèques du secteur Petite Enfance

De quoi parle-t-on quand on parle de la Petite Enfance ?

Au sens large, il s'agit de l'accueil des jeunes enfants entre 2 mois et 6 ans possible à domicile [assistants maternels, gardes à domicile], en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants^[1] [EAJE], à l'école maternelle ou en centre de loisirs.

Ces termes sont apparus récemment car la Petite Enfance commence à être positionnée en tant que politique dans les années 1980. En 30 ans, elle est qualifiée tantôt de garde, tantôt d'accueil ; tantôt pour l'enfant, son éveil ; tantôt pour l'enfant et sa famille.

Le terme Parentalité, introduit par le secteur de la psychiatrie au début des années 1990, s'inscrit quant à lui dans les politiques publiques dans les années 2000 avec la création des Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents [REAPP]. Est-ce aussi contributif du secteur Petite Enfance ? Tout est question de points de vue... question d'objectifs...

Du point de vue du secteur de la Petite Enfance, les professionnels^[2] veulent contribuer à un mode d'accueil et promouvoir l'éveil de l'enfant tout en respectant la diversité éducative et les cultures parentales. Ils sont initialement formés plus à l'accueil de l'enfant qu'à celui du parent. Il existe parfois un écart à soutenir en termes de discours et de pratiques. L'accueil peut se transformer rapidement en garde :

- Quand l'intérêt du parent prime : il est vu sous l'angle de la nécessité de lui permettre une disponibilité [de concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle, par exemple]
- Quand l'intérêt économique de la structure prime : il est vu sous l'angle de la nécessité de la « remplir » en répondant à des besoins d'accueil réguliers et importants qui permettront d'augmenter son taux d'occupation [avec des enfants dont les parents sont biactifs^[3], par exemple]

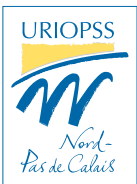
Du point de vue des autres secteurs de l'action sanitaire et sociale

- Dans le secteur de la protection de l'enfance, la structure Petite Enfance est avant tout un lieu d'éveil et un espace d'accompagnement de la parentalité
- Dans le secteur de l'insertion sociale et professionnelle, perspective amplifiée depuis la mise en place du RSA, la Petite Enfance est un moyen de garde qui permet de « délester » le parent et contribue à faciliter son parcours d'insertion
- Dans le secteur du handicap, selon l'âge et le type de handicap, la structure Petite Enfance pourra être vécue comme un espace d'éveil comme pour tout enfant, mais aussi une possibilité de répit pour le parent
- Dans le secteur des personnes âgées, la question de la Petite Enfance est souvent regardée de par le prisme de l'intergénérationnel.

La Petite Enfance : le développement d'un modèle économique spécifique au secteur de l'accueil collectif et ses injonctions paradoxales

- **Le développement d'un financement à l'heure : la mise en place de la Prestation de Service Unique [PSU]^[4]**

Pendant de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux, la PSU, mode de subvention de fonctionnement attribué au gestionnaire d'un service accueillant des enfants de 0 à 4 ans, est créée en 2002 puis généralisée en 2005. C'est une tarification à l'heure au plus près des usages réels des familles. Elle correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire réel d'un EAJE, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CNAF, déduction faite des prestations familiales.



Les objectifs principaux de la PSU sont de :

- *favoriser la mixité des publics* par l'application obligatoire du barème des participations familiales calculé en fonction des ressources des familles et leur nombre d'enfants à charge et par une prestation d'accueil global intégrant la délivrance de repas et de couches dans le prix horaire
- *mieux répondre aux besoins des parents* tout en optimisant les taux d'occupation

Les effets directs de la PSU sont le développement de la notion de multi-accueil dans un esprit d'optimisation du remplissage des structures, la rationalisation des fonctionnements des structures voire la rigidification, l'identification par les familles de « l'heure de garde » et donc volonté pour certaines de limiter le nombre d'heures.

Les constats aujourd'hui :

- Baisse de la durée moyenne des contrats d'accueil et peu d'accueil d'enfants de familles à faibles revenus dans les structures
- Taux d'occupation plafonnant à environ 70 %. Certaines plages d'accueil sont moins prisées^[5]. De plus en plus d'agréments modulés en accord avec la PMI^[6]
- Tendance au titre de la bonne gestion financière à surestimer les besoins d'accueil pour assurer un bon taux d'occupation [1 place à taux plein = un contrat = un même enfant]
- Questionnement sur l'obligation de délivrance de repas et couches : « standardisation » de la prestation et recul de la participation des familles
- Développement des logiciels informatiques de gestion et du « badgeage » à l'arrivée et au départ de l'enfant afin de gérer de façon précise les plannings de réservation et optimiser les créneaux disponibles jusqu'au dernier moment

Les impacts de ces évolutions ne sont pas neutres, elles créent l'émergence de nouvelles pratiques :

- Création de pool de remplaçants volants pour soutenir l'ouverture de la structure et le taux d'occupation : questionnement sur la qualité de l'emploi proposé
- Identification d'un seuil de rentabilité pour les structures

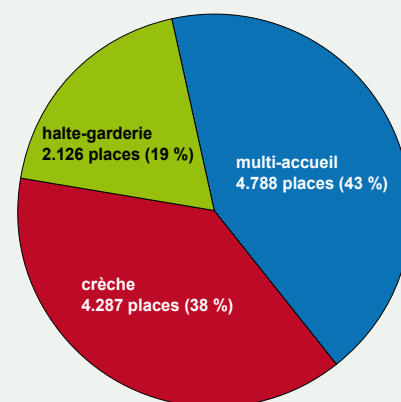
■ L'ouverture du secteur Petite Enfance à de nouveaux acteurs

La répartition accueil collectif / individuel^[7] reste stable avec une grande diversité sur le collectif. On compte dans les structures d'accueil collectif de jeunes enfants [crèche, halte-garderie, multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, jardin

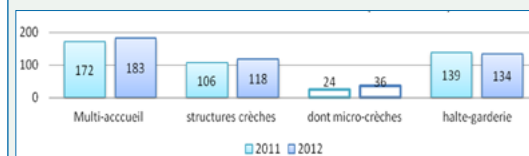
d'enfants] pour 11 581 places dans le Nord 3 771 places dans le Pas-de-Calais^[8].

Chez les assistants maternels, on compte 58 719 places dans le Nord et 23 950 dans le Pas-de-Calais^[9]. On constate ces dernières années un développement du multi-accueil, une augmentation des structures crèches [collective, familiale, micro-crèche] surtout due à celle des micro-crèches, pour une stabilisation du nombre de crèches collectives et familiales et une diminution des haltes garderies.

Répartition du nombre de places en accueil collectif dans le Nord en 2011-2012



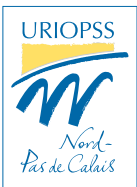
Nombre de structures dans le Nord en 2011-2012 (données CDAJE)



► Diversification des dispositifs

Les micro-crèches^[10] peuvent accueillir simultanément dix enfants au maximum. Elles bénéficient de conditions particulières [fonction de direction, modalités d'encadrement] leur conférant ainsi une relative souplesse de fonctionnement [les horaires par exemple]. Ces établissements peuvent bénéficier d'un financement indirect via le complément mode de garde « structure » de la PAJE versé directement aux familles ou d'un financement direct via la PSU.

Les Maisons d'Assistants Maternels^[11] [MAM] permettent à 4 assistants maternels maximum d'accueillir 4 enfants maximum chacun dans un même local.



Les MAM en chiffres : Selon la CDAJE (Commission Départementale d'Accueil du Jeune enfant) du Nord, en 2012 : 15 MAM existent, 46 assistants maternels y accueillent 172 enfants pour une capacité moyenne d'accueil de 3 assistants maternels pour 11,5 enfants par MAM soit 3,8 enfants par assistants maternel. En 2013 : 6 nouvelles MAM sont créées avec 16 assistants maternels pour 59 enfants, soit 21 MAM.

Ce nouveau mode d'accueil suscite de nombreux questionnements^[12].

► **Diversification des acteurs : intercommunalités, entreprises**

Pensé dans un objectif de simplification administrative et de rationalisation des financements, le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancements entre une CAF et une collectivité territoriale, une entreprise ou une administration d'Etat pour soutenir le développement de l'accueil en direction des enfants et des jeunes. La priorité est donnée aux territoires les moins bien couverts.

Le CEJ favorise le développement d'accueil jeune enfants financés par les entreprises et les intercommunalités. Cependant, la gestion des établissements d'accueil collectif relève pour l'essentiel des collectivités territoriales [principalement les communes] ou des associations relevant de la loi de 1901.

En France, en 2011^[13] les collectivités territoriales sont les principaux gestionnaires des EAJE [70 %]. Le secteur associatif représente un quart du parc [27 %], soit nettement plus que les places gérées par une entreprise de crèche [5 %] ou directement par les Caf [1 %]. Les collectivités territoriales sont l'acteur principal de la création des places d'accueil puisqu'elles représentent 45 % des créations de places en 2011. Elles privilégient l'augmentation de la capacité d'accueil des structures plutôt que l'ouverture de nouveaux établissements. Les associations sont dynamiques en matière d'ouverture d'établissements et contribuent à hauteur de 29 % des créations de places. Le nombre de places qu'elles créent par ouverture d'équipements est quasiment équivalent à celui créé par hausse d'agrément.

Les structures parentales adoptent dans leur totalité un mode de gestion associatif. Les micro-

crèches sont essentiellement gérées par des associations ou des entreprises à but commercial.

■ **Dans ce contexte, le recours à la Délégation de Service Public [DSP] se développe**

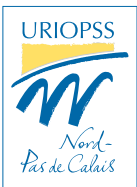
La DSP est un contrat administratif par lequel une personne morale de droit public confie à un délégataire public ou privé (une entreprise, une association) la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité pour une durée limitée. La rémunération du délégataire est liée aux résultats de l'exploitation du service.

Pratiquée depuis longtemps par les collectivités locales pour d'autres types de service, la DSP se développe dans le secteur de la Petite Enfance depuis le début des années 2000.

Elle offre un confort de gestion aux collectivités en leur retirant la gestion des ressources humaines, en fixant pour plusieurs années le coût budgétaire du service et en formalisant dans un contrat les modalités de la gouvernance, du suivi et de l'évaluation du service^[14]. Quelques centaines d'établissements sont concernés soit 10 à 15 % des structures créées sous la forme de services publics locaux. La gestion est déléguée dans 43 % des cas à des entreprises privées lucratives, 36 % des associations et 21 % des mutuelles. On peut s'attendre à ce que la gestion déléguée continue sa progression dans les trois situations suivantes :

- Des villes qui complètent leur parc en régie par de nouvelles structures déléguées
 - Des intercommunalités qui rationalisent et complètent leur offre territoriale
 - Des collectivités qui intègrent dans le giron municipal des structures associatives en difficultés
- Cependant, cela pose plusieurs questions :
- Mise en concurrence d'acteurs de différentes natures : associations, mutuelles, entreprises ?
 - Quelle initiative parentale ? quel projet associatif ?
 - Organisation versus fragilisation du secteur de l'accueil collectif Petite Enfance ?

Tout cela nécessite également de poser un regard sur la coordination Petite Enfance.



La coordination Petite Enfance

■ La nécessaire clarification de la notion de coordination Petite Enfance^[15]

La question de la coordination Petite Enfance se pose en 3 termes : fonction, échelle, outil :

1 A quoi sert la fonction de coordination ?

Apparue suite à l'installation du secrétariat d'Etat à la Famille, en 1981, la fonction de coordination Petite Enfance a été renforcée avec l'apparition des contrats enfance entre la Ville et la CAF.

La politique Petite Enfance est aujourd'hui morcelée. Elle repose en grande partie sur la volonté des partenaires locaux. La structuration de cette politique représente un enjeu majeur pour un développement pertinent.

2 A quelle échelle peut-on coordonner les actions Petite Enfance ?

- Chaque collectivité définit une politique d'accueil pour sa population sans forcément disposer d'une visibilité de l'offre globale possible sur son territoire et sans connaître les pratiques de vie des familles, par exemple : les déplacements
- Le développement de compétence Petite Enfance au niveau intercommunal mais sans forcément avoir une visibilité claire sur les équipements reconnus d'intérêt communautaire
- La CDAJE, au niveau départemental, a été pensée comme un espace stratégique de visualisation de la politique Petite Enfance mais son fonctionnement est souvent insatisfaisant. La CDAJE est une instance de réflexion, de proposition, de réflexion et de suivi pour les institutions intervenant au titre d'une compétence légale ou dans le cadre d'une démarche volontaire, dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants. C'est le Département qui a pour mission d'identifier les besoins et l'offre Petite Enfance [tous modes confondus] et de réaliser annuellement un rapport sur l'état des besoins et de l'offre d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

3 Quels sont les outils de la coordination ?

En 1994, la mise en place de schémas locaux des équipements et services d'accueil de la Petite

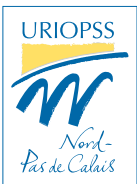
Enfance est pour la première fois énoncée dans les textes.

- Le schéma de développement dans le CEJ au niveau communal ou intercommunal
- La Petite Enfance est rarement considérée dans le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale [SDOSMS] ou alors elle y est intégrée sans visée programmatique
- La réflexion sur le CTU [Contrat Territorial Unique] et mise en expérimentation dans la COG CNAF-Etat 2004-2008 ; CTG [Convention Territoriale Globale] dans la COG CNAF-Etat 2009-2013. Ces travaux sont reconnus pour avoir fourni une plus grande lisibilité et une meilleure articulation des CAF avec leurs partenaires. Se pose toutefois la question de l'articulation avec le CEJ.
- Le schéma préfectoral : la loi de 1994 relative à la famille prévoit la mise en place de schémas locaux des équipements et services d'accueil de la petite enfance. C'est le Préfet qui est garant de leur mise en place. Le Préfet doit mettre en place un rapport sur les schémas de développement des services d'accueil.

■ La proposition associative du collectif Construire Ensemble la Politique de l'Enfance [CEPE]

Le collectif associatif CEPE s'est constitué de 88 organisations familiales, professionnelles, culturelles... à l'initiative du collectif Pas de 0 de conduite en 2014 pour appeler à la création d'une véritable politique de la Petite Enfance, de l'enfance et de la jeunesse co-construite, avec l'ensemble des acteurs concernés. Il propose la mise en place d'un dispositif combinant deux instances : un Conseil National de l'Enfance et une Instance Interministérielle à l'Enfance. Le 28 janvier 2014, au Sénat, le CEPE a rendu public son appel adressé au Président de la République et invite les citoyens à s'en saisir.

L'initiative pose un double mouvement de retournement des politiques de la famille vers l'enfance : jusqu'à présent elles visent les familles, manière de désimpliquer les politiques publiques de leur responsabilité par rapport aux enfants, au risque de manipuler les familles, de les contrôler, de faire reposer sur elles tout ce qui cloche dans l'éducation mais le collectif refuse que la place de l'enfant soit mise au centre [l'enfant comme une cible], toute politique étant alors définie par l'intérêt de l'enfant ou ses besoins souvent pensés comme une évidence universelle, sans éclairage ou discussion entre adultes.



● Les enjeux exogènes du secteur

L'évolution de l'ancrage territorial du secteur aura-t-elle lieu ?

■ Définition de la politique Petite Enfance à travers les orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion [COG] : pilotage par la CNAF et l'Etat ?

La COG CNAF -Etat 2013-2017⁽¹⁶⁾ annonce la création de 275 000 «solutions d'accueil» : 100 000 solutions d'accueil collectif, 100 000 solutions d'accueil individuel, 75 000 élèves scolarisés de moins de 3 ans. Deux priorités pour le développement de l'accueil collectif du jeune enfant (La correction des inégalités territoriales-déployer 75 % dans les territoires où les tensions entre offre et demande sont les plus fortes - et la correction des inégalités sociales-développer en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la Ville). Ces mesures sont accompagnées de l'augmentation du Fonds National d'Action Sociale (FNAS) de 7,5 % soit de 4,6 Mds€ à 6,7 Mds€ en 2017 qui finance également la réforme des rythmes scolaires.*

Les nouveautés résident dans la gouvernance : réflexion autour du pilotage d'un schéma Petite Enfance et Parentalité.

■ La réforme des collectivités locales à l'œuvre : l'intercommunalité⁽¹⁷⁾

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) rétablit la clause de compétence générale des Départements et des Régions. Elle introduit la notion de « collectivité territoriale chef de file », avec des missions attribuées à chaque échelon (notamment développement économique aux Régions ; action sociale, développement social, autonomie des personnes, solidarité des territoires pour le Département ; organisation des services publics de proximité, et le développement local aux Communes). Dans chaque région, la « conférence territoriale de l'action publique » devra favoriser un exercice

concerté des compétences des collectivités territoriales.

Dans ce contexte se posent les enjeux liés à l'exercice des compétences Petite Enfance par les communes et les intercommunalités.

■ Le positionnement local de la structure d'accueil : son projet social

Le projet d'établissement⁽¹⁸⁾ est composé de différents éléments cités précisément dans le décret dont le projet social et le projet éducatif.

Le projet social⁽¹⁹⁾ précisant notamment les modalités prévues pour faciliter ou garantir l'accès aux enfants de familles connaissant des difficultés particulières.

Le projet éducatif⁽²⁰⁾ définit les visées éducatives du lieu d'accueil de la Petite Enfance. Il détermine les valeurs et les objectifs de l'accueil des jeunes enfants.

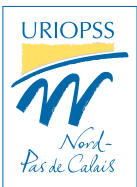
Les structures associatives n'ont pas attendu le décret du 1^{er} août 2000 et l'obligation de disposer d'un projet d'établissement pour mettre en œuvre un projet ; à la différence que depuis 2000, il faut l'écrire, le formaliser et surtout le faire vivre.

La notion de projet social est à comprendre comme sociétale et territoriale. Ce projet définit les visées sociales du lieu d'accueil de la Petite Enfance. C'est donc aller au-delà des missions premières d'un lieu d'accueil et s'interroger sur le rôle que la structure souhaite tenir dans son environnement, tout en respectant les valeurs du lieu d'accueil.

Le projet éducatif, qui détermine les valeurs et les objectifs de l'accueil des jeunes enfants est à ne pas confondre avec le projet pédagogique non inscrit dans le décret du 1^{er} août 2000. Il s'agit donc de ce que les parents ou les gestionnaires de structure veulent privilégier au sein du lieu « pour les enfants ». Le projet pédagogique décrit les moyens, méthodes et pratiques éducatives ; il décrit comment mettre en œuvre le projet éducatif.

De quelle politique la Petite Enfance relève-t-elle ? La politique Petite Enfance fait-elle partie des politiques sociales ?

Les structures d'accueil de la Petite Enfance, contrairement aux Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux, ne relèvent pas de la loi du 2 janvier 2002, ni sur la partie droits des usagers, ni sur le décret budgétaire [PSU].



■ Le discours autour de cette politique : accueil de tous les enfants [parents bénéficiaires de minima sociaux, enfants porteurs de handicap]

► **Handicap**^[21] : Alors que l'accueil est considéré comme déterminant dans le développement de l'enfant, la loi n'impose pas de principe d'obligation. Des projets spécifiques existent, des accueils réussis pour l'enfant et sa famille et la structure aussi. Mais il existe encore de nombreux freins.

Question de temporalité : l'annonce du handicap de l'enfant ne se fait pas toujours à la naissance, quand il se fait dans le jeune âge de l'enfant, la préoccupation 1^{ère} de la famille est plus souvent tournée vers la santé et le suivi médical plutôt que vers la recherche d'un mode d'accueil. Les familles émettent aussi des craintes par rapport au regard de l'autre, du professionnel, la séparation d'avec leur enfant, les inquiétudes par rapport à la considération des besoins spécifiques de leur enfant... Les professionnels se sentent parfois démunis, isolés de peur de ne pas savoir comment faire... Un travail en réseau serait alors soutenant : CAMSP, PMI... La question du temps nécessaire pour une prise en charge de qualité se pose : à la fois dans la préparation et l'anticipation de l'accueil puis dans le quotidien parfois.

► **Insertion sociale**^[22] : Toute personne présentant un projet d'insertion professionnelle doit pouvoir avoir accès à un mode d'accueil de son jeune enfant. Soit la structure Petite Enfance met en œuvre directement cette obligation réglementaire minimale de 1 place réservée par tranche de 20 places d'accueil, soit elle peut passer convention avec un service de garde à domicile parental ou avec des assistants maternels.

Dans les faits, cette obligation reste peu connue du secteur. On constate une politique de l'emploi avec un accueil prioritaire des enfants de parents biactifs et seuls 10 % des parents sans activité ont un accueil en structure pour leur jeune enfant. Cette obligation est généralement pratiquée par les structures qui portaient déjà un projet social auparavant... Récemment rappelée dans les travaux du Plan National de Lutte contre la pauvreté, elle rencontre différentes difficultés dans sa mise en œuvre :

- Le coût pour les parents qui reprennent une activité
- L'immobilisation d'une place, c'est pour la structure un risque de non financement
- La réactivité : 1 place pour 20 peut être occupée... et il existe des listes d'attente
- L'habitude de réponse informelle, système

« débrouille », garde multiple et non institutionnelle

- L'insertion professionnelle de parents souvent non qualifiés et donc orientés vers des emplois à horaires atypiques ou temps partiel, qui ne sont pas forcément compatibles avec les fonctionnements des structures
- Les représentations et les craintes des professionnels de la Petite Enfance par rapport à ce public en insertion par méconnaissance des attentes, des besoins, des profils... et réciproquement, des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle qui accompagnent les familles vers le secteur de la Petite Enfance.

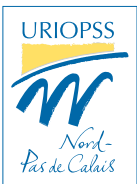
■ Des perspectives vers une politique publique de réduction des inégalités sociales^[23] et une politique de soutien à la parentalité

En avril 2005, Martin Hirsch, rapporteur de la Commission Familles, Vulnérabilité, Pauvreté de l'Assemblée Nationale, remet un rapport « *Au possible nous sommes tenus, la nouvelle équation sociale* ». La résolution n°4 s'intitule « *créer un service public de l'accueil des jeunes enfants* ». L'esprit même du projet est de soutenir la réduction des inégalités dès le jeune âge. La partie sur le RSA sera mise en place pour partie tandis que le service public de la petite enfance sera « oublié ».

Adopté en janvier 2013, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale soutient 3 objectifs : Réduire les inégalités et prévenir les ruptures / Venir en aide et accompagner vers l'insertion / Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs

Le plan pluriannuel réaffirme avec la nécessaire clarification de la coordination, la mise en place effective de l'accueil pour les enfants dont les parents sont bénéficiaires de minima sociaux. Une attention particulière est accordée aux familles monoparentales dans un triple objectif : soutien à la parentalité, socialisation de l'enfant et retour vers l'emploi des parents.

Dans le cadre des projets municipaux renouvelés, sont apparus de nouveaux axes de développement de la politique Petite Enfance. Une initiative a été évoquée dans le rapport du Think Tank Terra Nova^[24] il s'agit de Parler Bambin. Cette expérimentation part de l'idée selon laquelle les enfants ont besoin d'être stimulés de manière méthodique pour leur développement. Il leur est proposé, par exemple, de faire de tout moment de la journée ou de toute



activité une occasion de stimulation linguistique et propose de la lecture.

L'objectif de cette stimulation est de faire acquérir à l'enfant un vocabulaire riche qui lui permette de réussir dans la vie et de pallier éventuellement le manque dans son contexte familial par une stimulation linguistique organisée en ateliers langage destinés à des parleurs tardifs. Si l'objectif est louable sur le principe, il interroge sur la méthode et les résultats. Les progrès ne sont pas intégrés dans le langage spontané. En effet, le langage est une construction culturelle et sociale plus que mécanique. Cette construction est soutenue par l'apport émotionnel et l'échange authentique entre l'adulte et l'enfant.

Est-ce là une dérive ? Une volonté de bien faire tout en utilisant un chemin néfaste ? La politique Petite Enfance peut-elle et dit-elle soutenir un objectif de lutte contre les inégalités ? Oui sans aucun doute, reste à en trouver une forme adaptée.

On peut penser à trois incontournables pour réussir : confiance pour accepter de participer à l'aventure, motivation pour contribuer avec énergie, coopération pour avancer « ensemble ».

● Des réflexions à construire et à porter

Au national : la reconnaissance juridique d'une politique publique de la Petite Enfance

Quelle coloration pour cette politique ?

Comme nous l'avons vu précédemment, la politique petite enfance a aujourd'hui selon les contextes, selon les porteurs de cette politique différentes colorations : Action sociale et lutte contre les inégalités, Education, Santé / bien-être, Emploi. Parfois d'ailleurs, ce peut être en même temps. La politique Petite enfance peut-elle entrer dans le champ de plusieurs politiques en même temps ?

Quels moyens financiers ? Si la question de la définition de la politique Petite Enfance ne peut se faire sans considération des moyens financiers à y investir, il ne faudrait pas qu'elle se définisse uniquement par ce point de vue.

Quelle qualification des professionnels ?

- formation initiale et continue
- présence auprès des enfants

Au niveau local : au travers de l'actualité, deux questions se posent

Quel développement d'une échelle de cohérence des acteurs de la Petite Enfance ?

Quel développement de l'intersectoriel associatif ?

[1] [Article R. 2324-17](#) du code de la santé publique

[2] *Educatrices de Jeunes Enfants [EJE], puéricultrices, auxiliaires de puériculture, CAP Petite Enfance, non diplômés... Voir l'Article R. 2324-42 du code de la santé publique*

[3] *Enfants dont les deux parents sont en activité. Par extension, lorsque les deux parents de l'enfant travaillent.*

[4] [Circulaires CNAF du 29/06/2011](#) et récemment du [26/03/2014](#)

[5] *Le mercredi quand les parents ne travaillent pas et les extrémités de journée difficiles à remplir en accueil occasionnel*

[6] *Dans un agrément modulé, le nombre de places fixé dans l'agrément peut varier en fonction de périodes définies [horaires, jours de la semaine, périodes de vacances] dans le projet d'établissement*

[7] [Données 2012 de la CDAJE du Nord](#)

[8] *Estimation à partir du taux de couverture de 6.5 place pour 100 enfants dans le Pas-de-Calais*

[9] [Donnée 2013 de la commission Petite Enfance et Parentalité du Pas-de-Calais](#)

[10] [Décret n°2010-613 du 7 juin 2010](#) relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans

[11] [Loi n°2010-625 du 9 juin 2010](#) relative à la création des maisons d'assistants maternels

[12] [Communiqué de presse de l'ACEPP du 17 juin 2010](#) : « Le décret est publié, les maisons d'assistants maternels instaurées : les inquiétudes de l'ACEPP confirmées ! »

[13] [Observatoire Petite Enfance de la CNAF](#)

[14] [Rapport de la CNAF sur la DSP - dossier d'étude n°165, 2013](#) : développement de la commande publique dans le cadre du secteur Petite Enfance

[15] [Circulaire du 2 novembre 1981](#) relative au développement, à la coordination et à l'organisation des modes d'accueil et de garde des jeunes enfants ; rapport Nicole Bouyala et Bernadette Roussille [1982] ; [Circulaire CNAF de 1988](#) relative à la création des contrats enfance ; [Loi de 1994 relative à la famille](#) ; [Loi du 2 janvier 2002](#) ; [Décret du 3 mai 2002](#) relatif à la CDAJE – transposé à l'[Article L.214-5 du CASF](#)

[16] [Fiche n°1](#) : Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires

[17] [Loi Mapam du 16/12/2010](#) [chapitre II du titre I]

[18] [Article R-180-10 du décret du 1^{er} août 2000](#) inséré dans le Code de la Santé Publique - projet d'établissement.

[19] [Décret du 20 février 2007](#) – projet social

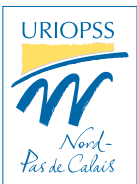
[20] [Décret du 1^{er} août 2000](#) - projet éducatif pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants

[21] [Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances: handicap → accueil des enfants porteurs de handicap dans toutes les structures de droit commun [crèche, école...]

[22] [Décret du 23 décembre 2006](#) relatif à l'accueil des jeunes enfants bénéficiaires de certaines prestations sociales actualisé par le [décret du 15 Avril 2009](#) en application de la [loi du 01/12/08](#) relative au RSA

[23] Voir aussi : [Avril 2005](#) : remise du rapport « [Au possible nous sommes tenus, la nouvelle équation sociale](#) », Commission Familles, Vulnérabilité, Pauvreté de l'Assemblée Nationale, rapporteur : Martin Hirsch, Résolution n°4 : créer un service public de l'accueil des jeunes enfants

[24] Rapport du Think Tank Terra Nova de janvier 2014, « [La lutte contre les inégalités commence dans les crèches](#) »



Accompagner ensemble les familles : quelle posture, quelles démarches, quelles articulations pour mieux agir ?

Anne-Françoise Dereix, coordinatrice pédagogique à COLLINE-ACEPP

Je souhaiterais présenter quelques repères à partir de l'expérience que j'ai acquise au sein de COLLINE-ACEPP en tant que formatrice et animatrice d'un réseau local, national et européen qui regroupe des acteurs de la Petite Enfance, des acteurs de la parentalité, professionnels, parents, et bénévoles associatifs. Un réseau qui est en lien également avec les institutions, les élus et les décideurs.

Je vous propose une analyse de différentes problématiques d'accompagnement, des difficultés rencontrées ainsi que la présentation rapide de démarches mises en œuvre dans le réseau. A partir de ces pratiques, que je connais bien, il s'agira de faire ressortir quelques points qui pourraient nous aider à penser nos postures, nos démarches pour accompagner ensemble les familles.

● Les différentes logiques d'accompagnement

Le sens étymologique du mot « accompagnement » nous rappelle l'importance de « cheminer ensemble » avec les enfants et les familles

Etymologie du mot accompagnement : ad-cum-pagn [vers -avec-pain]

Compagnon : « *qui mange son pain avec* » : notion de pair, idée d'être avec, de relation égalitaire.

Dans « accompagnement », se rajoute l'idée de « aller vers », l'idée de « cheminement ensemble ». On retrouve deux logiques : « Etre avec » et « aller vers »

Les professionnels de la Petite Enfance : l'accompagnement dans une perspective subjective et individuelle dans la relation à l'enfant / « Etre avec »

Les professionnels se situent généralement dans une logique de relation, de sujet - enfant cœur du métier avec une problématique centrale : aider l'enfant à se séparer, soutenir le processus de séparation/individuation. Comment se séparer sans se désorganiser ?

Ce que nous apprenons en Petite Enfance, c'est

l'accompagnement des émotions de l'enfant, c'est être au plus près des émotions de l'enfant pour les contenir et lui permettre de donner du sens à ce qu'il vit.

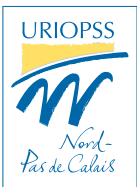
Depuis que le métier de la Petite Enfance a évolué vers une mission d'accompagnement des familles [avec entre autres la prise de conscience que l'enfant n'est pas tout seul], les professionnels vont s'efforcer d'accompagner également les parents, et en premier lieu les émotions dans l'épreuve de la séparation.

Cette séparation est le plus souvent décrite comme une souffrance, une épreuve nécessaire pour l'enfant, comme pour la mère, que l'adulte professionnel soutient, contient, accompagne. C'est le premier accompagnement parental repéré souvent comme plus nécessaire que l'accompagnement de l'enfant.

Le professionnel va se situer dans une perspective subjective et individuelle en se situant du côté du sujet, de ses émotions, de son ressenti, de son rythme dans ce que je repère comme une logique de relation [sujet à sujet] pour accompagner. Logique parfois refusée par le parent, qui se tient à distance.

Le travail de soutien à la parentalité : l'accompagnement dans une logique plus collective d'intervention au travers de la mise en place d'actions en écoute et en appui du cheminement des parents/« Aller vers »

La perspective du travail avec les parents pour le soutien à la parentalité semble prendre en compte en premier une autre logique [qui d'ordinaire est souvent plus collective mais pas toujours], celle de l'intervention ; c'est à dire la mise en place d'actions concrètes, de tâches à effectuer, de participation à des activités, à des groupes de parole... L'objectif étant de redonner confiance aux parents, confiance en eux-mêmes, en leur capacité en les délivrant de leur solitude et de leur culpabilité. En effet, il est fait constat de parents perdus et démunis dans ce que l'on appelle la fonction parentale.



Submergés par des savoirs d'experts, des injonctions diverses, pas toujours cohérentes ni faciles à appliquer, les parents peuvent se sentir affolés par la multitude de repères éducatifs qui leur sont prodigués. Ou ils peuvent également se sentir orphelins par rapport aux repères perdus de leur enfance. Ce qui semble représenter une tâche d'autant plus difficile, si ce sont des parents qui ont vu s'effondrer leur culture d'origine et leurs valeurs [comme le milieu ouvrier ou la culture des mines par exemple].

De ces constats sont partis des dispositifs comme le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'accompagnement des Parents [REAAP], des processus comme les Université Populaire de Parents [UPP] qui visent à redonner aux parents confiance en leurs capacités éducatives. L'accompagnement s'appuie sur la participation du parent, une intervention qui vise à permettre à un groupe, à un collectif d'agir. Le professionnel soutient le groupe dans son cheminement.

La notion de compagnon ne convient pas lorsqu'il y a une injonction à être accompagné. L'insistance sur le résultat à atteindre ne va pas avec l'idée du cheminement. L'instauration d'un rythme préétabli contredit ces deux aspects de relation et de cheminement puisqu'il ne respecte pas le temps nécessaire à une personne.

Relation et Cheminement, Coopération et Avancée

Limites et difficultés de l'accompagnement : les écueils qui créent des disparités de place entre « accompagnant » et « accompagné »

Bien qu'il implique toujours au moins deux acteurs en relation, l'usage a instauré pour la notion d'accompagnement l'idée de deux personnes de statut inégal qui cheminent de concert mais dans une disparité de places.

Celui qui est accompagné a besoin du soutien de celui qui accompagne pour aller vers là où il veut aller.

Comment penser la disparité de places ? Comment trouver l'équilibre entre le résultat à atteindre [le but du cheminement] et le compagnonnage, la relation ?

Ces pratiques d'accompagnement décrites se font avec une visée émancipatrice et respectueuse. Malgré toutes les bonnes volontés, elles rencontrent plusieurs écueils qu'il faut repérer :

Premier écueil à éviter : que le professionnel projette ses représentations sur la réalité de l'enfant et des parents

Être au plus près des émotions ou appuyer les initiatives d'autre[s] que soi, repose forcément sur ce que l'accompagnateur discerne des émotions ou des désirs d'action de l'autre ; au risque que le professionnel mêle ses propres représentations de l'enfance et du parental à celles des parents et à celles que l'enfant est en train de construire.

En effet, nous jugeons et voyons chaque enfant et chaque parent à l'aune de nos représentations, de l'image que nous avons construite de ce qu'est un enfant, de ce qu'est un parent ou plutôt de ce qu'est un bon parent.

Il suffit qu'une mère et son tout jeune bébé braillard sorte d'une salle pour que tous les autres protagonistes donnent leur avis sur ce qu'elle fait ou aurait dû faire : « elle est trop fusionnelle », ou « trop distante », « elle devrait porter en écharpe ou ne pas le faire », « elle a allaité trop longtemps ou pas assez longtemps », « elle n'est pas assez ferme ou trop exigeante... ». Ces réactions sont guidées par des représentations profondément enfouies en nous mais qui déterminent nos jugements.

Une bonne image de ce qu'est une représentation pour chacun et de la difficulté à l'exposer est donnée par le petit prince de Saint Exupéry avec le dessin du mouton : le mouton dessiné par l'aviateur ne convient pas au petit prince : il paraît malade, ressemble trop à un bélier, est trop vieux, mais le mouton dans la caisse avec des trous pour qu'il respire est tout à fait le mouton que le petit prince se représente.

A chacun de développer ses représentations, et de faire avec. A chacun de ne pas encombrer l'autre avec ses propres représentations jamais aidantes.

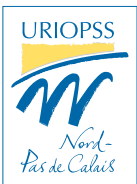
Deuxième écueil : que le professionnel soit l'expert qui a les cartes en main pour tout passage d'épreuve [comme un examen] et disqualifie le parent pour aider son enfant, la famille dans ses projets.

On a créé un cadre pour la relation parent/enfant, au risque de voir fleurir des dispositifs de normalisation, qui tendent à évacuer la complexité des liens Parents/Enfant et à ignorer l'ambivalence qui est au cœur de toute relation humaine.

C'est un appel à la conformité, au refus de la complexité, que tous s'arrangent pour être dans la norme. C'est alors qu'on voit proposer un coaching qui fait avancer les familles vers le modèle défini.

Troisième écueil : que le professionnel en voulant mettre l'enfant et la famille au centre ses préoccupations en fassent une cible, vers laquelle tous les regards sont tournés plutôt qu'un partenaire avec une place particulière.

Pour des associations qui veulent travailler ensemble, c'est se rappeler que le centre, c'est la



cible. Mettre la famille au centre avec toutes les bonnes intentions du monde, c'est en faire la cible. Cet écueil rassemble les deux autres car l'accompagnement peut alors être la cible de toutes les représentations collectives et de toutes les expertises : construire un projet commun pour autrui revient à l'enfermer dans les mailles d'un réseau.

● Des démarches pour permettre l'accompagnement

Une méthodologie pour faire alliance : accepter la non universalité de nos représentations et de ce qui nous paraît évident

L'ACEPP a développé avec Margalit Cohen Emerique^[25], une méthodologie pour faire alliance : adaptée aux professionnels Petite Enfance qui passe par trois étapes :

Se décentrer : ce qui passe paradoxalement par une centration sur soi non pas pour un repli mais pour un repérage de son cadre de référence

Repérage des stéréotypes, préjugés, catégorisations, représentations collectives [de sa culture], personnelles [familiales, en rapport avec l'enfant qu'on a été et que l'on ne finit pas de réparer] professionnelles... représentations en grande partie masquées comme la partie immergée d'un iceberg mais qui provoque des incompréhensions, des jugements considérés souvent comme des évidences et qui nous empêchent d'être avec et/ou de marcher ensemble.

Ce repérage se fait par un travail régulier sur les incidents critiques ou les chocs ressentis que l'on analyse parce qu'ils révèlent notre cadre profond de référence.

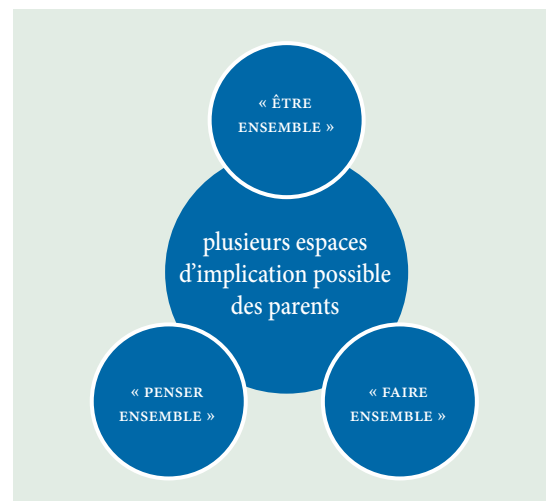
Découvrir ce qui donne sens et valeur à l'autre en face de soi [pénétrer dans le cadre de référence de l'autre].

Rendre visible les différences, les nommer, en parler, questionner, s'informer auprès des parents eux-mêmes

Cette visibilité facilite dans un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, par exemple, l'étayage des familles entre elles : ce qui peut paraître comme du bricolage car hors d'un cadre professionnel. L'entraide entre les familles, l'entraide dans les familles est valorisée.

Tenter de dégager un espace commun, un champ commun, qui puisse permettre à l'un et l'autre de coopérer, un rapprochement réciproque. Il s'agit de ne pas imposer un modèle au profit de l'autre, mais de faire de la diversité repérée la base de la rencontre : **1 + 1 = 3**

Construire la confiance, faire alliance avec les familles, devenir équipier, peut-être même compagnon, en mettant en avant que la participation ne se décrète pas : elle se vit avec le être ensemble, le faire ensemble, le penser ensemble.



Une démarche pour vivre ensemble : la démarche d'inclusion [DECET]

Faire de la diversité le projet de la structure : c'est-à-dire poser le principe de diversité comme constitutif de la vie en société. Reconnaître un droit inaliénable des personnes à être acceptées personnellement et à faire partie d'un groupe. Cela implique que l'on considère la différence comme une valeur en soi.

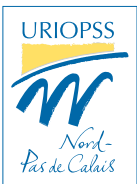
Instaurer un dialogue avec la famille, ouvert à toutes les questions qui se posent.

Une démarche de qualification des parents [ACEPP]

Il s'agit, comme dans les UPP, de proposer aux parents de qualifier leur savoir, leur culture, de mettre en lumière leurs valeurs dans une démarche collective dont ils sont les premiers acteurs. Afin qu'ils puissent, une fois légitimés, croiser leur réflexion avec celles des professionnels. L'objectif est de modifier les regards de chacun sur soi et sur les autres.

Toutes ces démarches insistent sur le refus de la normalisation, sur l'enrichissement qu'apporte la reconnaissance des différences et sur la conviction de la dignité égale des personnes.

Il ne s'agit pas d'obtenir l'adhésion de la famille à ce qu'on lui propose mais de rechercher la négociation possible. Ne pas la mettre au centre,



mais à la table ronde des négociations. Faire confiance aux compétences de chacun, s'ouvrir à plus que nous. Nécessité de se mettre à distance par rapport aux normes communément établies et aux évidences, ce qui pourrait se traduire un peu trivialement par « *il faut supporter les familles imparfaites : toute famille est imparfaite* »

Cette démarche correspond à ce qui, modestement, essaie de se construire dans les petites communautés que sont les crèches parentales où familles et professionnels se retrouvent ensemble autour de l'enfant en coéducation.

Cela correspond également à ce qui se pratique dans les démarches de pédagogie sociale [ATD, UPP, Freinet...] qui proposent de construire l'avenir et non le futur [le futur s'imagine, l'avenir est un vide créateur qui ouvre tous les possibles].

Ne pas savoir à l'avance où l'on va, mais construire ensemble collectivement avec les familles co responsables en faisant confiance aux compétences de chacun.

Dans mon expérience, on parle beaucoup plus de parents que de familles, et encore plus en Petite Enfance où d'ailleurs souvent on emploie le mot mamans et papas en se situant donc dans une perspective fonctionnelle. De quoi est-ce le signe ? Appuie-t-on sur l'aspect du sujet plus que sur le social ? Selon Dominique Glassman, on pourrait poser l'hypothèse d'un emploi différencié selon les classes sociales... Familles renvoyant aux problématiques sociales...



● Accompagner ensemble les familles, postures et articulations

Les postures et articulations proposées dans les démarches de coéducation :

Changer de paradigme, non plus « prise en charge » mais « prise en compte »

Il y a une absolue nécessité qu'on ne dise pas ce qu'il faut faire, mais qu'on donne la possibilité à chacun de développer ce qu'il veut.

Ne pas penser les parents comme « devant exercer une fonction parentale » mais permettre aux parents d'être dans de « bonnes conditions pour être parents ».

Puisqu'il y a fonction, tout dysfonctionnement est devenu insupportable, rarement vu comme passager mais tout de suite comme pathologie ou déviance.

La parentalité est un processus, toujours en construction pas linéaire, et elle est en premier lieu liée à la citoyenneté : être acteur en tant que citoyen, prendre sa place d'adulte, de parent. Comme dit Frédéric Jésus^[26], « *essayons dans nos missions de permettre aux parents non pas d'être de bons parents mais d'être dans de bonnes conditions pour être parents.* » On peut parler alors de condition parentale comme on parle de condition féminine.

Personne ne peut ni ne doit incarner le parent idéal, il n'y a pas lieu de se persécuter ou de persécuter l'autre avec le projet illusoire d'être la mère idéale d'un enfant idéal avec qui on échangera de manière idéale.

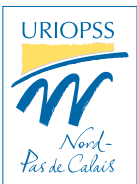
► Recentration rigoureuse sur sa mission, ses compétences, ses ressources

Investir Pleinement son mandat. Se centrer sur l'ici et maintenant : ce qui fonctionne bien, les exceptions, les ressources, les potentialités, les freins. Avec une posture ancrée sur ce que l'on est, l'ouverture à l'autre coule de source.

« *Une identité connue et assumée, c'est un départ, une confiance pour accueillir l'autre* » Erik Orsenna.

► S'appuyer sur les familles, leur réseau, reconnaître et accepter les ressources qu'elles déploient

Selon Laurent Ott^[27] : « *Ne plus penser en termes de place mais d'espace : que chacun soit à sa place, à la bonne place mais penser en termes d'espace commun à définir, que les choses ne soient pas à leur place renforcent l'insécurité, mais voulue par*



le professionnel pour travailler avec le contexte et accueillir ce qui se joue».

► **Se poser la question du « comment » et pas du « pourquoi » [logique de causalité inutile]**

Accepter la délégation comme professionnelle : développer la confiance, accepter de ne pas être au premier plan. On ne peut accompagner si on a peur, sauf si on la met de côté et que l'on en parle [d'où la nécessité du travail de supervision]. A partir du travail ensemble, faire ensemble sans se préoccuper des places : penser autrement, s'impliquer.

► **Mettre du commun et pas tout en commun, en co-construction, coresponsabilité**

Comment penser ces articulations ? Arrêter de s'activer en grand nombre, repositionner le sens en lien avec les familles. Prendre en compte la notion de temps : nécessité de formuler des désaccords, la connaissance des mandats, la reconnaissance des divergences, la prise en compte des potentialités des personnes, l'aptitude à faire confiance à lâcher prise et la reconnaissance des pairs. Le réseau est un moyen de sortir de l'illusion de la toute puissance et de la volonté de maîtrise. Ur, quundus. Tempelitas.

Pour aller plus loin

Quelques pistes pour réfléchir et penser ensemble à partir des projets d'accompagnement du réseau : ne pas savoir à l'avance où l'on va, mais construire ensemble collectivement avec les familles co-responsables en faisant confiance aux compétences de chacun.

Ce n'est pas simple car la posture ne se décrète pas une fois pour toutes ; elle doit sans cesse être reprise, remise au cœur du travail.

Rechercher le sens de l'action

La métaphore du fraisier

Fraisier et stolon : chaque plan enraciné donne des fruits. Il se développe grâce à des stolons des tiges qui partent du système d'enracinement et qui produisent de nouveaux plans. Le développement des stolons se fait sans intervention humaine autre que de désherber, de débroussailler pour laisser une place ensoleillée, laisser la place pour que le plan s'épanouisse en surface. Une fois que le plan développé par le stolon est enraciné, le stolon meurt. Il lâche prise quand il n'y a plus nécessité de nourrir le nouveau plan.

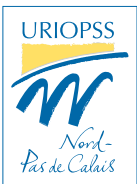


[25] Margalit Cohen Emerique : docteur en psychologie, expert en relations et communication interculturelles, auteur de « Pour une approche interculturelle en travail social : théorie et pratiques », PRESSES de l'EHESP, Rennes, 2011.

[26] Frédéric Jésus : pédopsychiatre, vice-président de la section française de Défense des enfants international (DEI-France) Auteur de « Principes et enjeux démocratiques de la coéducation : l'exemple de l'accueil de la petite enfance et notamment des conseils de crèche », ERES, Paris, 2010.

[27] Laurent Ott : éducateur, enseignant, philosophe social, chercheur en travail social est cofondateur de l'association Intermèdes Robinson qui réalise à Longjumeau (91) une action de développement social communautaire. « Travailler avec les familles -Parents-professionnels : un nouveau partage de la relation éducative », ERES, Paris, 2014.





Témoignage

EHPAD Saint Landelin, association « accueil et relais »

Antoine Robinne, directeur



La Maison de Retraite « Saint Landelin » à Vaulx Vraucourt est un Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes [EHPAD] avec une capacité d'accueil de 122 personnes en hébergement permanent, temporaire et accueil de jour. Cet établissement est géré par l'Association « accueil et relais » et est situé à Vaulx-Vraucourt, en secteur rural, sur la communauté de communes « Sud Artois », en territoire Arrageois.

Au départ, un projet de création d'un lieu d'accueil Petite Enfance adossé à la Maison de retraite dans une perspective est de favoriser l'inter génération...

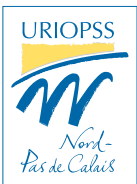
« L'inter-génération dans la Maison de retraite... « La vie : c'est tous les instants de la vie »

« Les personnels n'hésitent pas à amener leurs enfants quand l'occasion s'en présente, dans le cadre du centre de loisirs, lors de la crèche vivante, ou encore dans la présentation de spectacles. On peut même organiser des jeux communs : chamboule tout, pêche à la ligne, jeux de questions, course en fauteuil roulant...

Les personnes âgées parlent parfois de leur vie, de leurs enfants, de leur enfance. Les arrières petits enfants viennent parfois avec les petits enfants et les enfants voire l'aïeul. Les enfants sont trop souvent écartés des maisons de retraite, que l'on estime, à tort, funestes pour eux.

La transmission descendante, comme montante. Le déroulement de l'histoire. La présence des enfants favorise l'échange avec les personnes âgées. Regards échangés ou « volés » – comme ce retraité qui fait semblant de lire son journal mais qui n'a d'yeux que pour le petit garçon qui joue à côté de lui –, sourires, gestes d'affection... les enfants ne laissent jamais les personnes âgées indifférentes. Et vice versa. Des échanges parfois subtils, mais bien réels, qui transforment doucement [et parfois bruyamment !] la vie au quotidien.

Les enfants peuvent faire le lien avec ce qui se passe dans leur famille. Ils peuvent nouer des relations plus fréquentes



avec les grands parents ou leurs arrière grands-parents. L'intergénération apporte aux enfants une attention de l'ordre de celle que l'on reçoit de ses grands-parents, et aux personnes âgées une ouverture sur le monde qui repousse les peurs de l'isolement. »

Dans ce contexte l'EHPAD a développé une interrogation sur des besoins potentiels au niveau des familles des résidents [de nombreux résidents sont issus du territoire].

Par ailleurs, avec un personnel féminin à 96 % et 13 naissances comptabilisées en trois ans, l'EHPAD s'est interrogé sur les besoins en modes d'accueil de jeunes enfants pour les salariés de l'association et pour les habitants de son territoire d'implantation.

L'EHPAD a donc souhaité engager une étude, sur un territoire où les modes d'accueil collectif de jeunes enfants sont peu présents, afin d'étudier la possibilité de développer un projet d'accueil Petite Enfance ouvert aux familles résidentes et/ou salariées d'autres employeurs associatifs et public du territoire.



L'idée de développer un projet intergénérationnel prend sens également en termes de professionnalité

Les personnels d'encadrement des structures Petite Enfance et Parentalité ont des professions communes, les unes accompagnant les enfants dans l'acquisition de l'autonomie, les autres se démenant pour que les personnes âgées la conserve le plus longtemps possible.

Une similarité des rôles propice à l'échange.

La maison de retraite et la crèche ont aussi en commun le parc de la propriété, une parenthèse naturelle, pouvant être aromatique, ludique : un havre poétique où premier et troisième ou quatrième âges se croisent... On pourrait faire « un par-

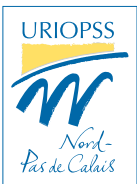
cours de santé » dans le parc pour certaines personnes âgées qui deviendrait le stade olympique des tout petits...

On pourrait imaginer un déjeuner en commun à la maison de retraite, avec rehausseurs si nécessaire, un atelier cuisine à la crèche, une chorale un mercredi, un cours de bricolage... les plaisirs variant, et les participants aussi. Certains retraités pourraient se sentir plus à l'aise en participant de manière indirecte, lors d'ateliers couture où se tricoterait marionnettes à doigts et tabliers de cuisine...

La personne âgée est aussi citoyenne, appartenant à la vie du village. La maison de retraite est un lieu ouvert sur l'extérieur, et les villageois y sont les bienvenus. Une crèche dans une maison de retraite est plein de sens : la maison de retraite est un lieu ouvert aux réalités de son environnement. C'est un lieu de vie. Soucieux d'apporter à chacun, quelle que soit sa situation, une réponse de qualité, l'EHPAD « Saint Landelin » se veut être un lieu d'accueil et d'accompagnement des personnes autonomes ou non, un lieu unique où les différentes populations accueillies, même si elles sont spécifiquement accompagnées, se rencontrent régulièrement assurant ainsi une mosaïque de vie sociale diversifiée. L'établissement entretient ou met en œuvre des liens intergénérationnels, et multi secteurs, ouverts sur la société et le territoire. Nous croyons au vivre et grandir ensemble.

Il n'y a pas assez de crèches et il y a un manque de maisons de retraite. L'accueil des enfants par les établissements pour personnes âgées est une solution économique mais aussi une solution sociale, soutenue par les pédopsychiatres et





les gérontologues, qui permettent une rencontre inattendue entre deux générations.»

Au-delà de l'idée de départ, le projet de création d'un lieu d'accueil collectif adossé à l'EHPAD semble difficile à concrétiser à court terme. L'EHPAD pense donc développer l'idée d'une garde parentale bénévole au sein de l'EHPAD pour ses salariés et créer des liens plus forts avec les REAAP. Un groupe de travail autour de la parentalité associant les salariés va être constitué au sein de l'EHPAD. La réflexion va être élargie aux acteurs du territoire intéressés et l'accompagnement du projet va plus se centrer sur le thème de l'intergénérationnel, décliné dans plusieurs actions.

Les points forts de cette action

► **Le projet d'accueil Petite Enfance de l'EHPAD de Saint Landelin s'ancre sur ces valeurs fortes** mises en œuvre au travers de l'ensemble des actions et projets développés par l'association Accueil et Relais : principe fondamental du don et du contre don autour duquel s'organise la vie au sein de l'association Accueil et Relais et de ses établissements

- Organisation de temps de rencontre entre les personnes âgées des Maisons de retraite et les jeunes des Maisons d'enfants [spectacles, goûters, activités ludiques...]
- Organisation du travail et politique de recrutement favorisant la transmission des savoirs et le tutorat [mixité d'âge des équipes, accueil de stagiaires, maintien dans l'emploi des seniors, recrutement de jeunes professionnels...]

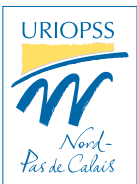
► **Soutenir la parentalité au cœur de tous les projets**

Quelle que soit la place occupée dans la filiation [jeunes mères placées, parents d'enfants placés, enfants de parents accueillis en EHPAD], quelles que soient ses difficultés ou ses capacités, la famille reste au centre des préoccupations. Elle occupe une place à part entière dans l'élaboration du projet d'accueil dans un continuum de prise en charge :

- En EHPAD : accueil des familles, aide

aux aidants, guichet intégré...

- Au centre maternel : attention particulière au lien mère/enfant, accueil et soutien aux jeunes pères, place des grands parents...
- En Maison d'enfants : participation aux concertations, implication des parents dans le suivi scolaire, la santé..., accompagnement au retour en famille...
- Accompagnement des enfants et de leurs familles dans le cadre de dispositifs spécifiques de soutien à la parentalité basés sur l'intervention à domicile [Accueil modulable, service Turquoise]
 - **Favoriser le « vivre ensemble »** : au sein d'Accueil et Relais, l'EHPAD est ainsi conçu comme un lieu de vie dans lequel on soigne, et non un lieu de soin dans lequel on vit. Il s'agit pour l'établissement de s'adapter à chaque situation singulière ou particulière des résidents. Le concept d'accueil pose bien la personne accueillie en position centrale, citoyenne actrice dans la cité, en milieu rural. Le résidant étant au cœur de l'action, on l'écrit avec un « a », et il est connu et reconnu, nous l'accueillons dans son domicile. La maison de retraite s'adapte aux différentes situations individuelles, tant celles liées à l'évolution de l'état de situation d'une personne, sur sa santé, sur son autonomie, qu'aux modifications fréquentes de la constitution du groupe accueilli. L'ambition que nous portons est de toujours mieux accueillir le résidant, sa famille et ses amis, au cœur d'un lieu de vie à dimension humaine et bien inséré dans son environnement.
 - **S'ancrer sur un territoire à partir d'une volonté de coopération et une implication** dans les instances locales et départementales et une volonté d'être acteur, en prenant en compte une préoccupation plus large envers les familles : questionnements sur la place de la personne âgée dans la Famille actuelle, difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle, rajeunissement du personnel des établissements, besoins spécifiques en secteur rural...
 - **Affirmer une dynamique associative**, une gouvernance démocratique et



non lucrative : en lien avec les réseaux URIOPSS/COLLINE-ACEPP/CELAVAR qui a permis de mener une étude des besoins et de repérer les axes qui pourraient être développés à court moyen et long terme dans ce projet.

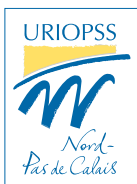
[Des points de difficultés rencontrés

- Difficulté de faisabilité d'un projet de création d'établissements de jeunes enfants en milieu rural : le nombre d'enfants de moins de trois ans potentiellement concernés par un besoin en accueil collectif correspondrait à un établissement de petite taille / des besoins repérés concernant des enfants plus âgés [notamment entre six et douze ans] / des besoins diversifiés et difficilement objectivables : pour les familles de résidents le weekend, en horaires atypiques pour les enfants des salariés de l'EHPAD, concernant le soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire/ l'existence de projets Petite Enfance locaux à but lucratifs venant en concurrence/ la crainte des assistantes maternelles de perdre leur emploi en cas de de création d'un établissement.
- Un projet « hybride » qui « n'entre pas dans les cases » de politiques institutionnelles : schéma de développement Petite Enfance intercommunal, dispositifs de financements de la CAF... prennent difficilement en compte les initiatives autour de l'intergénérationnel et du « multi-âge » et rareté des expériences concrètes et difficultés pour trouver des soutiens institutionnels et financiers autour de ce projet.
- Complexité pour penser la temporalité et les enjeux d'un projet faisant intervenir une telle diversité d'acteurs sur un territoire. Comment intégrer tout le monde ? Quel positionnement adopter ? Quelles modalités de partenariats ? Quelles réflexions politiques mener ?

[Les résultats

- L'émergence d'une réflexion vers l'organisation d'ateliers parentalité au sein de l'EHPAD pour commencer par des projets plus souples à organiser qui créent du lien en rendant visible la dynamique parentalité au sein de l'EHPAD
- Renforcement du travail de l'association « accueil et relais » sur la valorisation et visibilité de ses expérience autour de l'intergénérationnel
- Mise en réseau avec des acteurs expérimentant des dynamiques similaires : création d'un nouveau réseau au-delà de la gérontologie
- Projet de création interne d'une garde parentale reposant sur le principe de bénévolat des parents, l'établissement apportant toute la logistique possible.





Crèche et halte-garderie le Petit Tambour et Accueil Mères et Enfants d'Avesnes-sur-Helpe

Catherine Triquet, éducatrice de jeunes enfants à la halte-garderie le petit tambour et Véronique Delcroix de l'accueil mère enfant de l'EPDSAE d'Avesnes sur Helpe

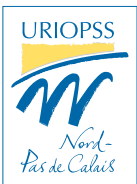


Le Petit Tambour situé à Avesnes sur Helpe, sur la communauté de communes « Cœur de l'Avesnois » accueille environ 130 familles par an pour un accueil de 20 places, avec en moyenne 50 familles bénéficiaires du RSA. Il s'est engagé sur l'accueil des enfants dont les mamans sont accueillies en centre d'accueil mère enfants, qui fréquentent la PMI et vers des mères en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Un local partagé avec la permanence de PMI, un partenariat qui existe depuis de nombreuses années entre les équipes PMI et multi accueil. Ce travail d'accueil en commun est fait depuis 1999.

La présence de la consultation PMI dans nos locaux deux fois par semaine, partenariat déjà engagé avec la PMI où ce jour-là le multi-accueil propose aux familles en attente de consultation de visiter la crèche ou de partager un temps de jeu avec leurs enfants dans notre salle de jeu ou tout simplement de regarder ce qui se passe dans ce lieu afin de faire connaissance avec les familles du secteur et d'écouter leurs besoins et attentes en matière de Petite Enfance.

Les familles de l'accueil mère-enfants sont présentes à la consultation accompagnées dans leurs premières démarches par un membre de l'équipe afin de découvrir le lieu de consultation. Le contact s'est donc fait de manière spontanée entre nos deux structures par la découverte de notre lieu, puis un partenariat simple s'est mis en place : contact téléphonique pour demander si un membre de l'équipe de l'AME peut passer nous présenter une famille [l'accueil est alors personnalisé et la possibilité d'y revenir plusieurs fois en adaptation dans la plus grande souplesse est proposé] l'accueil nécessite souvent une réponse immédiate et une liberté de découverte du lieu, les mamans étant déjà en situation fragilisée, il faut leur laisser le temps d'apprivoiser le lieu.



[Les points forts de cette action

- Un droit de regard pour les parents sur ce qui se vit avec les enfants au sein du multi accueil
- Une période d'adaptation pour la mère et l'enfant selon le rythme de chacun
- Une possibilité de participer au fonctionnement quotidien du multi-accueil pour la mère
- Une intégration à la vie du quartier et à la découverte d'autres lieux Petite Enfance [ex centre social qui nous invite à différents événements, lieu d'accueil parents-enfants...]

Cette action a été mise en œuvre par une équipe qui s'est formée à l'accueil de la diversité sociale. Une continuité de l'accueil des enfants et de fréquentation du multi accueil par les mamans lorsqu'elles quittent le centre maternel.

[Des points de difficultés rencontrées

Une disponibilité immédiate du personnel qui accueille, ce qui n'est pas toujours possible. Il y a eu une possibilité de recrutement d'un adulte-relais qui peut se détacher des temps d'encadrement des enfants, participer aux rencontres avec les partenaires. Mais il y a la question de la pérennisation de ce poste incertain, car il n'y a pas de financements reconnus pour ce travail d'accompagnement. Au début, le personnel avait quelques difficultés à travailler sous le regard des familles qui étaient présentes au sein du multi accueil pour la consultation de la PMI.

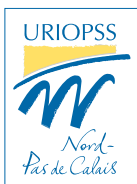
[Les résultats

Des résultats ont été observés : de jeunes mères en reprise de scolarité/retour à la formation professionnelle/ groupe de parole/ temps libre

Ce travail d'accueil et d'ouverture à toutes les familles, nous a amené vers un autre travail de partenariat avec le service insertion de la communauté de communes dans le cadre d'un projet intitulé « *Maman vers le travail* ».

Le multi-accueil reçoit en découverte du lieu les mamans qui souhaitent un accompagnement vers le travail, afin de faciliter leurs démarches et de prévoir un moyen de garde et d'éveil qui leur conviendra.





Halte-garderie les Lutins- Lille [Vauban] Association Innov'enfance

INNOV'ENFANCE



Jeannine Tomala, directrice de la halte-garderie



La Halte-Garderie les Lutins est située dans le quartier Vauban à Lille. Elle accueille en moyenne 45 enfants par an pour un accueil de 10 places, avec en moyenne 3 enfants en situation de handicap. Les enfants peuvent fréquenter le lieu d'accueil une à cinq demi-journées par semaine. Il s'est engagé sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans une logique de mixité d'accueil.

Le projet a été créé suite à des demandes auprès du service d'accueil d'urgence à domicile Domicil'enfance issues des familles ne trouvant pas de lieu d'accueil pour leur enfant en situations de handicap. Ce partenariat existe depuis le début du projet avec les équipes de soins des CAMPS.

[Les points forts de cette action

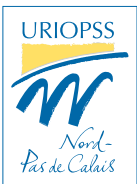
- Un projet travaillé en coopération avec les parents, les professionnels et les partenaires de la PMI, la CAF, la Commune et les CAMPS dès le début du projet
- Une équipe de quatre professionnels qualifiés recrutée en fonction du projet
- Des réunions régulières avec l'équipe de soins
- La mise en place d'une permanence d'écoute des familles pour mettre en confiance les parents et accueillir les familles « *au même titre que les autres* ».

[Des points de difficultés rencontrés

Un projet « isolé » dans sa spécificité qui rencontre donc beaucoup de demandes qui ne peuvent pas toutes être satisfaites

[Les perspectives

Extension du lieu d'accueil dans le but d'accueillir un plus grand nombre d'enfants et répondre aux besoins repérés.



Service d'Intervention à Domicile de l'Arrondissement de Valenciennes [SIDAV] et Centre d'Action Médico-Sociale Précoce [CAMSP] d'Anzin

Véronique Choteau, directrice et Vanessa Dupuis, chef de service au SIDAV

« Une parenthèse »

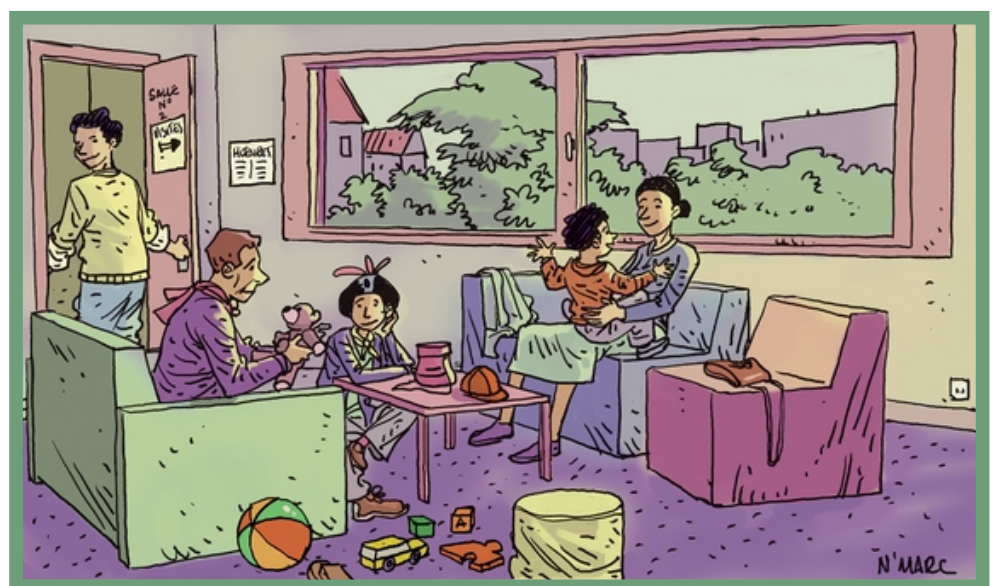
Ce projet émane de la volonté de l'UNA [Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles] représentée par le SIDAV [Service d'intervention à Domicile de l'Arrondissement de Valenciennes] et de l'APF [Association des Paralysés de France] représentée par le CAMSP [Centre d'Action Médico-Sociale Précoce] d'Anzin d'unir et de renforcer leur collaboration dans le but de :

- Proposer des solutions de répit aux parents dont les enfants sont en situation de handicap.
- Proposer aux parents qui le souhaitent un mode de garde à domicile adapté pour se ressourcer seul, en couple ou avec le reste de la fratrie.
- Permettre à l'enfant en situation de handicap de vivre des moments en dehors de la présence constante de ses parents pour s'ouvrir au monde extérieur et au lien social.

Accessible aux familles qui résident dans une des 82 communes du Valenciennois, le projet prévoit que l'enfant puisse être pris en charge au domicile par une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale [TISF] ou une Auxiliaire de Vie Sociales [AVS]. Au titre du partenariat, le CAMSP peut être amené à soutenir les professionnels du SIDAV dans leur prise en charge.

Malgré la communication faite autour du projet, ce service a beaucoup de difficultés à prendre son envol. En 2013, seules trois familles en ont bénéficié.

Dans ce contexte et afin de palier la sous-utilisation du dispositif, la communication est renforcée [réunions de présentation, plaquette, article sur le site internet du SIDAV] et la recherche de subventions complémentaires se poursuit. En effet, compte tenu de la nature du financement actuel, prix du meilleur projet innovant Petite Enfance décerné par le CAF du Nord, le projet ne s'adresse à ce jour qu'aux enfants de moins de six ans ce qui constitue un réel frein.





Rappel des objectifs des ateliers

A partir des présentations, des témoignages et des échanges du matin, l'objectif des trois ateliers était de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les démarches qui permettent de poursuivre et développer des initiatives partagées et ancrées sur les territoires ?
- Quelles sont les conditions qui facilitent ces démarches ?

Atelier : Petite Enfance - insertion

Animation et restitution : Laurence Hospie de COLLINE-ACEPP

Participants : *service d'aide familiale à domicile - centre de formation - crèche parentale - centre maternel - centre social - association d'aide à domicile - établissements d'accueil mère-enfant - service d'éducation spéciale et de soins à domicile [SESSAD] - multi-accueil - maison d'enfants à caractère social [MECS] - URIOPSS*

A partir de l'expérience du Petit Tambour et de l'accueil mères-enfants les réflexions du groupe ont porté sur les conditions de réussite de ce type de projet.

Il nécessite un engagement institutionnel, l'insertion est un axe du projet social de l'association, porté par les élus de l'association, la direction et partagé avec l'équipe.

Pour s'engager sur les besoins des familles en démarche d'insertion, au travers d'un établissement accueillant des jeunes enfants et leurs parents, cela nécessite une politique de gestion des ressources humaines qui se traduit par :

- Un taux d'encadrement de professionnels qualifiés
- Une équipe de professionnels sensibilisés et formés [notamment sur une approche psychosociale des populations avec un travail sur les représentations]
- Des espaces de concertation et d'élaboration des pratiques [analyse de pratiques, supervision]
- Une reconnaissance et une prise en compte des contraintes liées à ce projet : exemple horaires décalés.
- Une démarche pour rendre visible le projet d'insertion engagé auprès des partenaires, des élus et des familles
- Ce qui passe peut-être par une formalisation de cet engagement au travers de conventions, de

financement spécifique

- Une démarche qui nécessite une posture d'ouverture de la part des équipes et de l'institution pour accueillir des propositions « créatives », des changements, pour « aller vers les familles en insertion ».

Pour s'engager dans un projet qui favorise l'insertion, il est nécessaire que le projet s'élabore à l'échelle du territoire avec des partenaires de proximité, dans l'« agir ensemble ».

Il est également nécessaire :

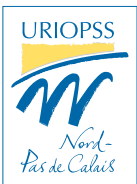
- d'être ancré sur son territoire d'avoir une connaissance des besoins de ce territoire
- de constituer un réseau avec des partenaires
- de se connaître [repérer les partenaires et leurs missions]
- de se reconnaître et de mettre en synergie les expertises de chacun pour mieux répondre aux besoins des familles

[Des points de difficultés rencontrés

Des volontés politiques qui ne sont pas toujours suffisantes pour dépasser des freins perçus. Il serait en effet nécessaire de décloisonner les politiques [Petite Enfance, enfance, protection de l'enfance, handicap, insertion...] de déconstruire ce qui existe pour reconstruire une politique plus transversale qui se préoccupe de « l'enfant et de sa famille ».

Il serait nécessaire de prendre en compte un projet global de service et d'envisager les financements dans ce sens.

Ce qui permettrait de prendre en compte un frein important à l'accueil des enfants de familles en insertion, qui est le coût de l'accueil pour les familles.



Atelier : Petite Enfance - handicap

Animation et restitution : Mathilde Le Bihan de l'URIOPSS

Participants : centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS) – Maisons d'enfants à caractère social (MECS) – halte-garderie – centres de consultations conjugales – mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille (APF) - COLLINE-ACEPP

« Développer l'accueil en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap »

Le 11 février 2005, vingt-deux ministres signaient la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Posant le principe de l'accès à tout pour tous et notamment pour « l'enfant en situation de handicap, l'accès aux droits fondamentaux », cette loi peine encore aujourd'hui à être appliquée.

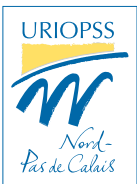


Dans le secteur de la Petite Enfance, nombreuses sont les études^[28], réflexions et initiatives qui concourent à cet objectif. La commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE) du Nord, par exemple, y consacre depuis plusieurs années un groupe de travail ayant pour mission de proposer des leviers d'actions. Pour informer, sensibiliser et former familles et professionnels, différents outils sont accessibles sur le [site de la CDAJE du Nord](#) (charte d'accueil, livret d'accompagnement, préconisations).

Dans le contexte actuel, marqué par l'écriture des nouveaux schémas départementaux des services aux familles^[29], l'amélioration des réponses apportées aux familles devrait constituer un axe fort des prochaines orientations politiques.

Dans le cadre de cet atelier, les participants ont pu s'exprimer sur les freins et leviers à l'accueil du jeune enfant en situation de handicap dans les EAJE

FREINS	LEVIERS
<p>Méconnaissance / Appréhension de la part des professionnels de la Petite Enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans la prise en charge mais aussi dans le repérage et l'annonce aux parents qui est souvent un moment compliqué pour les professionnels non expérimentés Impression de ne pas être suffisamment équipés pour accueillir dans de bonnes conditions (absence de matériel médical adapté, absence de professionnels de santé...) Question de la responsabilité en cas de souci qui peut freiner la spontanéité 	<p>Meilleure connaissance mutuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Comprendre les missions de chaque structure et les orientations possibles (notion de parcours) Expliquer le métier d'EJE en CAMPS Renforcer la communication et les passerelles entre les structures <p>Partenariat / Travail en réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> Activités partagées, temps collectifs et réguliers d'échange, d'information, de formation Travail en réseau (EAJE, EICCF, MDPH, CAMPS, structures d'accueil, structures de soin et de rééducation, PMI, école...) <p>Envie des professionnels et soutien au projet</p> <p>Accompagnement des professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des formations dédiées Organiser des temps de supervision ou d'analyse des pratiques
<p>Déni des parents / difficulté à accepter l'orientation proposée pour leur enfant</p>	
<p>Culpabilité des parents qui ne s'autorisent pas à confier leur enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> Poids des représentations, notamment celles du « bon parent », Sentiment de responsabilité Droit au répit pas considéré comme étant acceptable et donc pas mobilisé (cf. témoignage sur la sous-utilisation du dispositif « Parenthèse ») 	<p>Accompagner les familles</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer les dispositifs de répit / aide aux aidants Proposer des lieux dédiés aux parents / aux couples pour échanger entre eux ou avec des professionnels Accorder une attention particulière à la conjugalité autant qu'à la parentalité



FREINS	LEVIERS
<p>Réticences / Inquiétude des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séparation avec l'enfant difficile, parent pas toujours prêt à « lâcher » l'enfant surtout lorsqu'il est très jeune • Peur de l'incompétence des professionnels • Appréhension sur la qualité de l'accueil réservé à l'enfant et le fait que ses besoins spécifiques ne soient pas pris en compte 	<p>Confiance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une relation de confiance avec les parents et l'enfant pour faciliter la séparation même très ponctuelle • Restaurer le dialogue, créer des lieux où se croisent et échangent parents et professionnels • Aider lors de la période d'adaptation avec par exemple la présence du CAMSP lors d'une phase de transition • Renforcer l'écoute / la souplesse / la disponibilité de la structure <p>Projet centré sur l'enfant / sur les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centrer la pédagogie avant tout sur l'enfant et ses besoins et non sur le handicap • Parler de socialisation et non de prise en charge • Permettre une souplesse du projet d'établissement • Respecter le rythme et la culture de chacun
<p>Distance géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places limité • Quelle proximité pour accéder à un lieu d'accueil, notamment en zone rurale et pour les familles rencontrant par ailleurs des problèmes de mobilité ? 	<p>Solutions de proximité, adaptées aux besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accueil près du lieu de vie • Ne pas orienter systématiquement vers les mêmes EAJE • Privilégier une offre diversifiée (taille de la structure, horaires proposés)
<p>Réticences des autres parents d'enfants accueillis en EAJE</p>	<p>Evolution des mentalités / valoriser l'extraordinaire et les expériences innovantes</p>
<p>Ecart entre politiques annoncées et moyens réellement alloués</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche de rentabilité / gestion économique des places qui laisse peu de souplesse • Politiques et financements découpés par secteur / cloisonnement 	<p>Evolution du cadre juridique</p>



« Les parents et la fratrie s'oublie, c'est toute la famille qui tourne autour de l'enfant en situation de handicap, tout s'organise à partir de lui »

« Considérer l'enfant en situation de handicap comme les autres et toujours maintenir le lien avec les enfants sans particularité et leurs familles »

« L'accueil ne doit pas systématiquement être conditionné à la présence de personnes en renfort »

« Le projet global de la structure doit être adapté aux enfants et non l'inverse »

« Tous les partenaires de la Petite Enfance doivent s'impliquer autour de la question du handicap, cela comprend aussi les assistantes maternelles et les professionnels de l'éducation nationale »

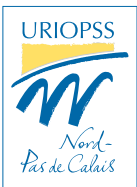
« Faire tomber les obstacles, un à un, qu'ils soient internes ou externes et partir du principe que rien n'empêche ce type d'accueil »



...autant de remarques issues des échanges qui ont eu lieu lors de cet atelier et qui invitent à poursuivre les réflexions pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap.

[28] Par exemple : Développer l'accès des enfants handicapés aux structures collectives, de loisirs ou de vacances - Grandir Ensemble, 2008 ; Accueillir des enfants en situation de handicap et leurs familles, un enjeu pour la qualité - Actes colloque Acepp-une souris verte, 2010

[29] Le territoire du Pas de Calais fait partie des 17 départements préfigurateurs



Atelier : Petite Enfance - intergénérationnel

Animation et restitution : **Hélène Tchandjiabo**
et **Sabine Lavoipierre** de **COLLINE-ACEPP**

Participants : association d'aide à domicile – centre social – **COLLINE-ACEPP** - **URIOPSS**

[Les conditions de réussite de ce type de projet

► au niveau individuel/structure

Ces actions ont pour Intérêts de sensibiliser les publics aux différences de temporalités et les replacer dans la continuité générationnelle. Elles favorisent la transmission dans un monde accaparé par l'immédiateté et peuvent permettre en partie de rompre l'isolement (si elles sont menées dans la durée).

Pour les personnes âgées, même en situation de perte d'autonomie importante, ces actions - semble-t-il - permettent de « nourrir la vie interne ».

Cependant nous percevons l'importance du prétexte, d'un média dans la relation : la culture peut être un point d'appui, de même que les TIC, en général « des petites choses suffisent ».

► au niveau du territoire /politique

Un enjeu de société : faire le lien.

[Les opportunités repérées

► au niveau individuel /structure

Les EPADH sont aujourd'hui davantage sensibilisés à la question de la mixité des publics et des actions. Ils s'orientent de plus en plus vers une offre diversifiée de services, afin de sortir de l'image de « mouiroir » qui leur colle à la peau.

Cette diversification est également permise techniquement par une offre de locaux : depuis quelques années en effet, conséquences du développement des dispositifs pour le maintien des personnes âgées à domicile, certains EPADH ont des locaux disponibles à partager.

► au niveau du territoire / politique

Cette volonté de donner du sens et d'éviter la ghettoïsation des EPADH est intégrée par les hommes et femmes politiques locaux. Le travail partenarial en la matière est encouragé (que ce soit avec les CLIC, les centres sociaux... pour permettre le trait d'union.

Si la sensibilité des élus politiques va dans le sens des projets intergénérationnels, il existe encore une difficulté pour pouvoir maintenir ces actions dans la durée. Les financements prévus sont souvent ponctuels.

[Des points de difficultés rencontrées

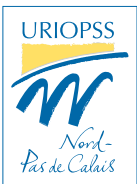
► Au niveau individuel/de la structure

L'intergénérationnel est un sujet à la mode, porteur, pleins « d'apriori » (et en particulier l'idée selon laquelle cela fait plaisir aux personnes âgées d'être en présence de jeunes enfants- et inversement). C'est pourquoi, avant tout engagement dans ce type de projet, il est nécessaire de mener une réflexion sur les âges à regrouper (3^e ou 4^e âge ?/bébés ou Petite Enfance ?), sur les effets positifs ET négatifs de ces confrontations.

Ne pas oublier que ces deux publics sont dans une posture d'autonomie limitée. CE qui n'est pas sans poser de problème quant à l'implication des intéressés et l'évaluation des actions déployées.

► au niveau du territoire/politique

Si ce sujet est porteur, par contre, les dispositifs institutionnels sont bien souvent trop « cloisonnés » par âges ou problématiques, pour permettre un développement durable de ce type de projets.



[Les risques perçus

► au niveau individuel /structure, comme au niveau politique/territoire

Comme indiqué dans les points faibles, un des risques les plus importants est de penser que la relation entre les deux publics mis en commun « ira de soi ». D'où la nécessité de questionner ses propres représentations sur ces deux publics au préalable à l'action : quel bénéfice pour l'enfant ? Pour l'adulte âgé ? Quelle réciprocité dans le lien ? Quel libre-arbitre des individus ? Les individus sont-ils contraints ou non ?

A l'inverse de ce que l'on peut penser, les personnes âgées peuvent être dérangées par les tout jeunes enfants, leurs bruits, agitation ou même encore toute la « vie » qu'ils représentent, font émerger des souvenirs... De même la dépendance, voire « déchéance » des personnes très âgées peut également perturber des jeunes enfants, s'ils ne sont pas préparés à la relation.

Y a-t-il réellement un besoin ? Quel sens cela a-t-il ?



*« L'inter génération fait partie intégrante de la vie
Après la mort, la vie,
L'accueil et le relais,
La continuation de la vie après la mort,
La roue qui tourne, la vie qui continue. »*

*« L'inter génération impliquant plusieurs générations
différentes ne cesse de se multiplier : logement collectif,
centre socio-culturel dédié, ateliers artistiques, entraînant
des effets bénéfiques sur tous les acteurs. »*

*« Les avantages des échanges intergénérationnels
sont multiples et surtout réciproques : construire ensemble,
autour d'une activité commune qui fasse plaisir
aux différentes générations, qui ait du sens »*





Conclusion de la journée

Bruno Delaval, directeur régional de l'URIOPSS

La thématique est en recherche depuis un moment à l'URIOPSS à côté du bloc Petite Enfance, il y a d'autres secteurs d'activités qui de fait concernent les mêmes populations.

Chacun parle de transversalité mais ce concept reste à définir. L'URIOPSS a plutôt choisi de retenir le terme « inter champs ». En effet, on s'aperçoit qu'il y a des situations de familles, des situations de personnes qui parfois, on ne sait pas pourquoi, entrent dans un secteur par une « institution » alors que d'autres fois elles relèvent de l'insertion ou pourraient être ailleurs, dans le secteur des personnes en situation de handicap ou dans celui de la protection de l'enfance. Très souvent c'est le hasard de la vie. En dehors du droit commun des personnes qui sont concernées dans la protection de l'enfance. Je dirais volontiers « tombant » parce que lié au hasard. L'échange d'aujourd'hui est très intéressant parce qu'on s'aperçoit qu'on a des regards croisés, une même situation de familles, une même situation de personnes peut déboucher sur des approches complètement différentes tout en étant centrée sur une même situation « un objet social ». Donc c'est percutant et parfois délicat. C'est un élément important dans l'analyse de ce jour.

C'est dans ce contexte qu'ensemble, nous avons souhaité organiser un séminaire entre structures relevant de champs différents. Mais en même temps, c'est étonnant de voir qu'il y avait peu de personne de l'insertion et qu'on était plutôt sur la protection de l'enfance ou sur le secteur personnes âgées. L'objectif était de réfléchir collectivement.

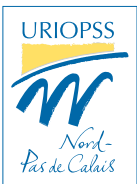
A partir de cette idée d'inter champs, il nous faudra renouveler les expériences d'analyses avec des secteurs différents. Il faudra progresser ensemble sur cette logique

d'inter champs pour se positionner dans une logique de coopérations positives. C'est la première réflexion.

► La deuxième réflexion concerne un vocabulaire à la mode : « il faut innover ». Si on n'innove pas, on n'a plus de financement... Et, en fait aujourd'hui nous avons constaté que nous ne sommes pas totalement dans l'innovation, nous sommes plutôt dans le balbutiement de l'innovation. Comment arriver à mettre en forme collectivement nos projets ? Ce qui a été dégagé aujourd'hui est un vrai défi. Nos débats soulignent que cela devrait être inscrit dans un fonctionnement normal et être reconnu par les financeurs. Le fonctionnement normal dans certaines structures est d'accueillir des personnes en situation de handicap, de permettre à des familles d'être accueillies quand elles sont en difficulté sociale (RSA dans des structures d'accueil...).

Tous les comptes rendus d'ateliers montrent en réalité les freins à la faisabilité. Il faut réfléchir globalement aux obstacles d'un fonctionnement normal. Les obstacles sont à lever : les familles qui ont peur, les problèmes de formation du personnel, les règles de financement... Ce sont ces éléments qu'il faut analyser aujourd'hui car nous sommes confrontés à un vrai problème d'accueil de personnes d'horizons différents. La mixité sociale est un véritable enjeu.

► La troisième réflexion : imaginons une intercommunalité subtile, un Conseil général très dynamique, une CAF disponible... comment répondre à un appel à projet avec une logique de mobilisation dans un délai de quatre mois quand ce n'est pas en deux mois ? Comment y répondre alors qu'un temps de la réflexion et de la conception peut être long ? Lorsque l'appel à projet est bouclé tout doit aller très vite à l'égard des financeurs. Cela résulte du fait que chacun, de l'endroit où il est, en structure ou en tant que décideur, voit dans l'appel à projet



un intérêt complètement divergent : l'emploi, la sociabilité, la cohésion sociale...

Il n'y a pas de porte d'entrée homogène faute de débat en commun et encore moins de recherche de cohérence avec par exemple la PMI, la protection de l'enfance, les populations spécifiques... Chacun reste dans une logique totalement différente. L'appel à projet ne doit pas être plaqué, il doit être précédé d'une ambition, d'un processus. Dès lors comment faire et comment réussir ensemble des appels à projet ?

► La quatrième réflexion, c'est le constat d'une complexe subtilité qui oblige à construire dans le secteur à but non lucratif une stratégie politique de développement de l'offre et d'inciter à faire évoluer les appels à projet.

Comment passer de l'innovation avec des petits budgets à l'expérimentation de projets qui en cas de pertinence ont pour ambition de perdurer ?

Cela reste une stratégie à construire, il y a une première étape consistant à négocier des souplesses de financements favorisant l'articulation entre les structures. Par exemple : une maison d'enfants et une garderie multi-accueil.

Aujourd'hui nous avons touché concrètement de nouvelles offres de services, il faut donc montrer ce qui est déjà fait. Il faudrait arriver à identifier les nouvelles pratiques. Avoir, en cas d'appel à projet, le cahier des charges pourrait introduire de nouveaux ingrédients. Il s'agit de donner « une prime » à l'existant et donc de valoriser ceux qui sont en capacité de faire.

► La cinquième réflexion porte sur un débat sociétal. Nous avons vu à plusieurs reprises que les logiques d'approche sont basées sur l'émancipation des personnes, le rapport Terra Nova parle d'égalité dès la crèche. Emerge un consensus politique sur les mauvais indicateurs d'égalité entre les citoyens, sur les personnes les plus exclues de l'accès au système, il est urgent de « placer » l'accueil de la Petite Enfance dans la lutte contre les inégalités.

Comment, en tant qu'association, être dans une logique de transformation sociale et être en mesure d'analyser cette perspective d'évolution sociale ? La question revient aux Conseils d'administration qui ne sont pas, les garants d'une bonne gestion mais sont aussi porteurs d'une politique sociale.

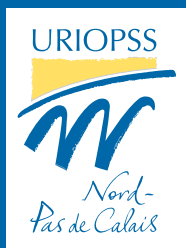
Mais le secteur de la Petite Enfance vit une situation particulière, il vit au rythme des parents présents, il faut ouvrir le débat sur la continuité de présence, cela va des parents qui s'en vont une fois la prestation finie, aux parents militants qui poursuivent leur engagement. Une vraie continuité associative dans la gouvernance doit être construite. Le risque est que chaque structure recommence la copie chaque fois que les parents partent. La personne morale doit être positionnée dans la continuité. Pour les structures lucratives, la question ne se pose pas dans les mêmes termes puisque l'on est sur un mode de fonctionnement particulier et que le type de gouvernance n'est pas le même. Il faut réfléchir sur la façon dont la gouvernance intègre cette réflexion stratégique dans la continuité d'un service en public.

Pour conclure...

...l'association s'investit dans un mouvement de transformation sociale, construit son projet pour mieux porter l'émancipation des personnes accompagnées et la capacité de leur donner leur place de citoyen. Il faut arriver à créer cette démarche en la portant sur un territoire. Il s'agit d'une dynamique passionnante qui pourrait être tout à fait motivante pour les Conseils d'administration et pour les professionnels. Comment arrive-t-on à créer de nouvelles dynamiques par rapport aux enjeux de société ?

L'ensemble des éléments nouveaux de cette journée doivent être portés collectivement. Comment formuler les interrogations posées par cette journée au plus grand nombre d'associations qui ont le plus souvent des pratiques différentes en matière « d'innovation ». Les Etats généraux du travail social sont partis de l'idée de repérer les pratiques inspirantes. Chacun a la possibilité de remplir des fiches actions pour valoriser les initiatives, les transformer en forces de conviction.

...Ce seront autant de petites lumières portées par les acteurs ■



Contacts

- Hélène Tchandjiabo, Colline Acepp, 03 20 88 26 49, htchandjiabo@colline-acepp.com.fr
- Mathilde Le Bihan, Uriopss Nord - Pas-de-Calais, 03 20 12 83 40, m.lebihan@uriopss-npdc.asso.fr